

COMPTE-RENDU SOMMAIRE
DES DECISIONS
SEANCE DU 29 AVRIL 2014

Pour tout renseignement complémentaire, veuillez vous adresser au Service du Conseil et du Contentieux, rez-de-chaussée gauche de la Mairie, aux heures de bureau.

Tél. : 01 49.60.20.45

Nombre de membres composant le Conseil	45
Nombre de Conseillers en exercice	45
Présents.....	36
Absents représentés	2
Absents excusés	6
Absent non excusé	1

L'AN DEUX MIL QUATORZE, LE VINGT NEUF AVRIL à VINGT HEURES, le Conseil Municipal de la Ville d'Ivry-sur-Seine s'est réuni en assemblée sous la présidence de Monsieur Pierre GOSNAT, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été adressée le 23 avril 2014 conformément à la procédure prévue par l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.

PRESENTS

MM. GOSNAT, BOUYSSOU (à partir du point A), BELABBAS, Mme PETER, MM. PRAT, RHOUMA, Mme GAMBASIO, MM. MAYET, MARCHAND, Mme VIVIEN, M. BEAUBILLARD, Mmes SEBAIHI (à partir du point A), WOJCIECHOWSKI (à partir du point A), BERNARD Méhadée, adjoints au Maire,

M. RIEDACKER (à partir du point A), Mmes POLIAN, LESENS, SPIRO, M. CHIESA, Mme RODRIGO, MM. ALGUL, TAGZOUT, HEFAD, Mmes ZERNER (à partir du point A), MACEDO, M. MARTINEZ, Mmes KIROUANE, PIERON, MM. SEBKHI, MOKRANI, AIT AMARA, Mme SIZORN, M. ZAVALLONE (à partir du point A), Mmes APPOLAIRE, LE FRANC (à partir du point A), ANDRIA, MM. LECLERCQ, BOUILLAUD, AUBRY, Mmes POURRIOT, Sandrine BERNARD, MM. VALLAT SIRIYOTHA, RIVIERE, conseillers municipaux.

ABSENTS REPRESENTES

Mme OUDART, conseillère municipale, représentée par Mme Méhadée BERNARD,
Mme MISSLIN, conseillère municipale, représentée par M. MOKRANI.

ABSENTS EXCUSES

M. BOUYSSOU, 1^{er} adjoint au Maire (jusqu'au vote du secrétaire de séance),
Mme SEBAIHI, adjointe au Maire (jusqu'au vote du secrétaire de séance),
Mme WOJCIECHOWSKI, adjointe au Maire (jusqu'au vote du secrétaire de séance),
Mme ZERNER, conseillère municipale (jusqu'au vote du secrétaire de séance),
M. ZAVALLONE, conseiller municipal (jusqu'au vote du secrétaire de séance),
M. RIEDACKER, conseiller municipal (jusqu'au vote du secrétaire de séance).

ABSENTE NON EXCUSEE

Mme LE FRANC, conseillère municipale (jusqu'au vote du secrétaire de séance).

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent valablement délibérer en exécution de l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Le Président de l'Assemblée ayant ouvert la séance, il a été procédé en conformité à l'article L.2121-15 du code précité à l'élection d'un secrétaire.

Mme PETER ayant réunie la majorité des suffrages est désignée pour remplir ces fonctions qu'elle accepte.
(33 voix pour et 5 abstentions : LECLERCQ Régis, APPOLAIRE Annie-Paule, BOUILLAUD Sébastien, ANDRIA Marie, AUBRY Valentin)

LE CONSEIL,

A1/ ADOPTE le budget primitif de l'exercice 2014 de la commune tant en fonctionnement qu'en investissement, **PREND ACTE** des annexes jointes au budget primitif 2014, **AUTORISE** le Maire à engager les négociations en vue d'obtenir un ou plusieurs prêts à concurrence d'un montant de 12 792 939 euros destinés à financer le programme d'équipement 2014 retenu par le Conseil municipal et **APPROUVE** le principe du versement d'une subvention d'équilibre au budget annexe du cinéma municipal Le Luxy pour la mise en œuvre des missions de service public artistique et culturel.

(35 voix pour et 10 voix contre : BERNARD Sandrine, POURRIOT Thérèse, VALLAT SIRIYOTHA Alexandre, LECLERCQ Régis, APPOLAIRE Annie-Paule, BOUILLAUD Sébastien, ANDRIA Marie, AUBRY Valentin, LE FRANC Annie, RIVIERE Hervé)

A2/ ADOPTE le budget annexe d'assainissement de l'exercice 2014 tant en fonctionnement qu'en investissement et **PREND ACTE** des annexes jointes au budget annexe d'assainissement 2014.

(35 voix pour, 4 voix contre : BERNARD Sandrine, POURRIOT Thérèse, VALLAT SIRIYOTHA Alexandre, RIVIERE Hervé et 6 abstentions : LECLERCQ Régis, APPOLAIRE Annie-Paule, BOUILLAUD Sébastien, ANDRIA Marie, AUBRY Valentin, LE FRANC Annie)

A3/ ADOPTE le budget annexe du chauffage urbain de l'exercice 2014.

(35 voix pour, 1 voix contre : RIVIERE Hervé et 9 abstentions : BERNARD Sandrine, POURRIOT Thérèse, VALLAT SIRIYOTHA Alexandre, LECLERCQ Régis, APPOLAIRE Annie-Paule, BOUILLAUD Sébastien, ANDRIA Marie, AUBRY Valentin, LE FRANC Annie)

A4/ ADOPTE le budget annexe de la restauration municipale de l'exercice 2014 tant en fonctionnement qu'en investissement.

(35 voix pour, 1 voix contre : RIVIERE Hervé et 9 abstentions : BERNARD Sandrine, POURRIOT Thérèse, VALLAT SIRIYOTHA Alexandre, LECLERCQ Régis, APPOLAIRE Annie-Paule, BOUILLAUD Sébastien, ANDRIA Marie, AUBRY Valentin, LE FRANC Annie)

A5/ ADOPTE le budget annexe de l'aide à domicile de l'exercice 2014 et **PREND ACTE** des annexes jointes au budget annexe de l'aide à domicile 2014.

(41 voix pour, 1 voix contre : RIVIERE Hervé et 3 abstentions : BERNARD Sandrine, POURRIOT Thérèse, VALLAT SIRIYOTHA Alexandre)

A6/ ADOPTE le budget annexe du centre médico-psycho pédagogique de l'exercice 2014 tant en fonctionnement qu'en investissement et **PREND ACTE** des annexes jointes au budget annexe du centre médico-psycho pédagogique 2014.

(41 voix pour, 1 voix contre : RIVIERE Hervé et 3 abstentions : BERNARD Sandrine, POURRIOT Thérèse, VALLAT SIRIYOTHA Alexandre)

A7/ ADOPTE le budget annexe du service de soins infirmiers à domicile de l'exercice 2014 et **PREND ACTE** des annexes jointes au budget annexe du service de soins infirmiers à domicile 2014.

(41 voix pour, 1 voix contre : RIVIERE Hervé et 3 abstentions : BERNARD Sandrine, POURRIOT Thérèse, VALLAT SIRIYOTHA Alexandre)

A8/ ADOPTE le budget annexe du cinéma municipal Le Luxy de l'exercice 2014 tant en fonctionnement qu'en investissement et **PREND ACTE** des annexes jointes au budget annexe du cinéma municipal Le Luxy 2014.

(35 voix pour, 1 voix contre : RIVIERE Hervé et 9 abstentions : BERNARD Sandrine, POURRIOT Thérèse, VALLAT SIRIYOTHA Alexandre, LECLERCQ Régis, APPOLAIRE Annie-Paule, BOUILLAUD Sébastien, ANDRIA Marie, AUBRY Valentin, LE FRANC Annie)

A9/ ADOPTE le budget annexe du service public d'élimination des déchets de l'exercice 2014 tant en fonctionnement qu'en investissement et PREND ACTE des annexes jointes au budget annexe du service public d'élimination des déchets 2014.

(35 voix pour, 1 voix contre : RIVIERE Hervé et 9 abstentions : BERNARD Sandrine, POURRIOT Thérèse, VALLAT SIRIYOTHA Alexandre, LECLERCQ Régis, APPOLAIRE Annie-Paule, BOUILLAUD Sébastien, ANDRIA Marie, AUBRY Valentin, LE FRANC Annie)

A10/ FIXE comme suit les taux de la fiscalité directe locale :

<u>DESIGNATION DES TAXES</u>	<u>TAUX DEFINITIVEMENT FIXE</u>
⇒ Taxe d'habitation.....	19,30 %
⇒ Taxe foncière sur les propriétés bâties	32,27 %
⇒ Taxe foncière sur les propriétés non bâties.....	50,90 %

(35 voix pour et 10 voix contre : RIVIERE Hervé, BERNARD Sandrine, POURRIOT Thérèse, VALLAT SIRIYOTHA Alexandre, LECLERCQ Régis, APPOLAIRE Annie-Paule, BOUILLAUD Sébastien, ANDRIA Marie, AUBRY Valentin, LE FRANC Annie)

B/ DECIDE de constituer une provision pour contentieux d'un montant de 170 000 € dans le cadre de l'affaire opposant la SCI 29 Pasteur à la Commune concernant l'immeuble sis 51 rue Danielle Casanova à Ivry-sur-Seine (94200).

(38 voix pour, 6 voix contre : LECLERCQ Régis, APPOLAIRE Annie-Paule, BOUILLAUD Sébastien, ANDRIA Marie, AUBRY Valentin, LE FRANC Annie et 1 abstention : RIVIERE Hervé)

C/ - DELEGUE à Monsieur le Maire d'Ivry-sur-Seine les pouvoirs pour contracter les produits nécessaires à la couverture du besoin de financement de la collectivité ou à la sécurisation de son encours, et de passer à cet effet les actes nécessaires dans les conditions et limite ci-après définies.

- PRECISE que la charte de bonne conduite entre les établissements bancaires et les collectivités territoriales a défini une double échelle de cotation des risques inhérents à la dette des collectivités.

- AUTORISE le Maire pour assurer le financement de son programme d'investissement à contracter des emprunts avec des phases de mobilisation.

L'ensemble des emprunts mobilisés au cours de l'exercice ne pourra dépasser le montant voté au titre de l'exercice budgétaire 2014 (budget primitif, budget supplémentaire et éventuelles décisions modificatives).

Compte tenu des incertitudes et des fluctuations qu'est susceptible de subir le marché, la Ville d'Ivry-sur-Seine souhaite recourir à des produits de financement permettant de se protéger contre d'éventuelles hausses des taux ou permettant au contraire de profiter d'éventuelles baisses. Il sera fait appel de préférence à des produits dont l'évolution des taux est limitée.

Dès lors dans le souci d'optimiser sa gestion de dette et dans le cadre des dispositions de la circulaire interministérielle du 25 juin 2010, le Maire exercera sa délégation en recourant à des produits de financements qui pourront être des instruments de couverture, des produits de financement, des produits de réaménagement des encours existants.

- DELEGUE au Maire les pouvoirs pour mener les opérations nécessaires à la gestion de la dette dans les conditions et limites fixées ci-dessus, qu'il s'agisse d'options prévues par les contrats de prêts existants, de nouveaux contrats ou de contrats de réaménagement de dette, et de passer à cet effet les actes nécessaires.

En outre, dans l'intérêt de la collectivité et dans les limites et conditions fixées ci-dessus le maire décidera de toutes opérations financières utiles à la gestion des emprunts et passera à cet effet les actes nécessaires.

- PRECISE que les délégations de compétence au Maire définies ci-dessus sont limitées à l'exercice budgétaire 2014.

- PRECISE que l'adjoint au Maire délégué par le Maire pourra exercer les pouvoirs présentement délégués au Maire par le Conseil Municipal et signer les actes correspondants. A défaut et en cas d'empêchement du Maire ou de l'adjoint, il sera fait application de l'article L.2122-17 du code général des collectivités territoriales.

- et PRECISE que conformément à l'article L.2122-23 du code général des collectivités territoriales le Conseil Municipal sera tenu informé des emprunts contractés, et des opérations de gestion de dette réalisées, dans le cadre de cette délégation de compétence.

(38 voix pour, 6 voix contre : LECLERCQ Régis, APPOLAIRE Annie-Paule, BOUILLAUD Sébastien, ANDRIA Marie, AUBRY Valentin, LE FRANC Annie et 1 abstention : RIVIERE Hervé)

D1/ FIXE, pour 2014, la répartition des subventions aux diverses associations et organismes d'intérêt local de la Ville et PRECISE que pour les associations percevant une subvention supérieure à 23 000 €, des conventions d'objectifs triennales seront conclues, conformément aux dispositions réglementaires en vigueur.

(25 voix pour, 1 voix contre : RIVIERE Hervé et 19 abstentions : CHIESA Pierre, LESENS Evelyne, SEBKHI Bahri, ALGUL Ali, ZERNER Jeanne, PETER Séverine, POLIAN Nicole, BEAUBILLARD Olivier, PIERON Marie, WOJCIECHOWSKI Bozena, VIVIEN Catherine, GAMBIASIO Patricia, BERNARD Sandrine, LECLERCQ Régis, APPOLAIRE Annie-Paule, BOUILLAUD Sébastien, ANDRIA Marie, AUBRY Valentin, LE FRANC Annie)

D2/ DECIDE de répartir la dotation départementale de 36 948 €, au titre de l'année 2013, au bénéfice des associations et groupements à caractère local.

(33 voix pour, 1 voix contre : RIVIERE Hervé et 11 abstentions : PETER Séverine, ZERNER Jeanne, ALGUL Ali, POLIAN Nicole, LESENS Evelyne, LECLERCQ Régis, APPOLAIRE Annie-Paule, BOUILLAUD Sébastien, ANDRIA Marie, AUBRY Valentin, LE FRANC Annie)

E1/ ENTEND l'information donnée en séance sur la réforme des rythmes scolaires et reporte la décision à l'issue du nouveau débat qui va s'ouvrir dans la Ville dans le cadre du projet de décret annoncé par Benoît Hamon, Ministre de l'Education Nationale.

E2/ DECIDE la création du nouveau secteur scolaire de l'école Rosa Parks et APPROUVE en conséquence les propositions d'évolution de la sectorisation scolaire sur 25 rues de la ville d'Ivry-sur-Seine, telles que figurant dans le tableau récapitulatif ci-dessous.

(39 voix pour et 6 abstentions : LECLERCQ Régis, APPOLAIRE Annie-Paule, BOUILLAUD Sébastien, ANDRIA Marie, AUBRY Valentin, LE FRANC Annie)

Liste des rues proposées pour le secteur scolaire de l'école Rosa Parks

Adresses	Ancien secteur	Nouveau secteur
avenue de Verdun du 70 au 96	H.Barbusse	R.Parks
rue Carnot	H.Barbusse	R.Parks
rue Vérollot	H.Barbusse	R.Parks
impasse Vérollot	H.Barbusse	R.Parks
rue Emile Bastard	H.Barbusse	R.Parks
rue Henri Martin	H.Barbusse	R.Parks
impasse Henri Martin	H.Barbusse	R.Parks
rue Robert Degert	H.Barbusse	R.Parks
chemin de Gournay	H.Barbusse	R.Parks
impasse de Gournay	H.Barbusse	R.Parks
passage de Gournay	H.Barbusse	R.Parks
boulevard de Stalingrad du 177 au 185	H.Barbusse	R.Parks
square des Acacias	H.Barbusse	R.Parks
chemin des Coutures	H.Barbusse	R.Parks
allée Elisabeth	H.Barbusse	R.Parks
impasse des Herbeuses	H.Barbusse	R.Parks
sentier des Herbeuses	H.Barbusse	R.Parks
rue Raymond Lefèvre	H.Barbusse	R.Parks
rue de la Paix	H.Barbusse	R.Parks
impasse de la Paix	H.Barbusse	R.Parks
rue du Quartier Parisien	H.Barbusse	R.Parks
rue de l'Affiche Rouge	H.Barbusse	R.Parks
allée Manouchian	H.Barbusse	R.Parks
allée Mûlatresse Solitude	H.Barbusse	R.Parks
allée Furcy	H.Barbusse	R.Parks

F1/ PREND acte de la désignation conformément au tableau ci-après des membres du Conseil municipal représentant la Commune au sein des conseils d'écoles des établissements du premier degré d'Ivry-sur-Seine :

ECOLES	REPRESENTANTS	
	TITULAIRES	SUPPLEANTS
HENRI BARBUSSE - <i>ELEMENTAIRE</i> - <i>MATERNELLE</i>	- Fanny Sizorn - Méhadée Bernard	- Arthur Riedacker - Catherine Vivien
DANIELLE CASANOVA - <i>MATERNELLE</i>	- Atef Rhouma	- Mourad Tagzout
IRENE JOLIOT CURIE - <i>A</i> - <i>B</i> - <i>MATERNELLE</i>	- Romain Marchand - Tariq Aït Amara - Ouarda Kirouane	- Atef Rhouma - Romain Marchand - Tariq Aït Amara
EUGENIE COTTON - <i>MATERNELLE</i>	- Nicole Polian	- Marie Piéron
ALBERT EINSTEIN - <i>ELEMENTAIRE</i>	- Méhadée Bernard	- Atef Rhouma
PAUL LANGEVIN - <i>ELEMENTAIRE</i> - <i>MATERNELLE</i>	- Mehdy Belabbas - Pierre Martinez	- Philippe Bouyssou - Mehdy Belabbas
MAKARENKO (fusion) - <i>ELEMENTAIRE</i> + - <i>MATERNELLE</i>	- Jeanne Zerner - Bozena Wojciechowski	- Catherine Vivien - Jeanne Zerner
GABRIEL PERI - <i>MATERNELLE</i>	- Séverine Peter	- Stéphane Prat
JACQUES PREVERT - <i>MATERNELLE</i>	- Patricia Gambiasio	- Ali Algul

ECOLE	REPRESENTANTS	
	TITULAIRES	SUPPLEANTS
ROBESPIERRE - <i>MATERNELLE</i>	- Pierre Chiesa	- Philippe Bouyssou
JEAN-JACQUES ROUSSEAU - <i>MATERNELLE</i>	- Romain Zavallone	- Pierre Martinez
JACQUES SOLOMON - <i>ELEMENTAIRE</i> - <i>MATERNELLE</i>	- Evelyne Lesens - Sarah Misslin	- Sarah Misslin - Evelyne Lesens
MAURICE THOREZ - <i>A</i> - <i>B</i> - <i>MATERNELLE</i>	- Stéphane Prat - Mourad Tagzout - Ali Algul	- Méhadée Bernard - Patricia Gambiasio - Nicole Polian
ORME AU CHAT - <i>ELEMENTAIRE</i> - <i>MATERNELLE</i>	- Jacqueline Spiro - Sabrina Sebaihi	- Stéphane Prat - Bahri Sebkhi
DULCIE SEPTEMBER - <i>ELEMENTAIRE</i> - <i>MATERNELLE</i>	- Mehdi Mokrani - Bahri Sebkhi	- Jacqueline Spiro - Romain Zavallone
GUY MOQUET - <i>ELEMENTAIRE</i> et - <i>MATERNELLE</i> (1 seul conseil d'école)	- Fabienne Oudart	- Pierre Chiesa
ROSA PARKS - <i>ELEMENTAIRE</i> et - <i>MATERNELLE</i> (1 seul conseil d'école)	- Marie Piéron	- Fanny Sizorn

(affaire non sujette à un vote)

F2/ PREND acte de la désignation conformément au tableau ci-après des membres du Conseil municipal représentant la Commune au sein des conseils d'administration des établissements d'enseignement du 2nd degré à Ivry-sur-Seine :

ETABLISSEMENTS	REPRESENTANTS	
	TITULAIRES	SUPPLEANTS
COLLEGE WALLON	- Fabienne Oudart	- Saïd Hefad
COLLEGE POLITZER	- Olivier Beaubillard	- Tariq Aït Amara
COLLEGE MOLIERE	- Ana Macedo	- Sarah Misslin
COLLEGE R. ROLLAND	- Tariq Aït Amara	- Ana Macedo
LYCEE R. ROLLAND	- Arthur Riedacker	- Marie Piéron
LYCEE F. LEGER	- Jeanne Zerner	- Romain Zavallone
LYCEE J. MACE	- Philippe Bouyssou	/

(affaire non sujette à un vote)

G1/ PREND acte de la désignation comme suit du représentant de la Commune à l'assemblée spéciale de l'Etablissement Public Foncier d'Ile-de-France :

- Romain MARCHAND

(affaire non sujette à un vote)

G2a/ PREND acte de la désignation comme suit des représentants de la commune d'Ivry-sur-Seine, au sein du Conseil d'Administration de l'Etablissement Public Social et Médico-Social Intercommunal créé à l'initiative des collectivités d'Ivry-sur-Seine et de Vitry-sur-Seine :

- Philippe BOUYSSOU
- Patricia GAMBASIO
- Catherine VIVIEN

(affaire non sujette à un vote)

G2b/ DESIGNE comme Président du Conseil d'Administration de l'Etablissement Public Social et Médico-Social Intercommunal créé à l'initiative des collectivités d'Ivry-sur-Seine et de Vitry-sur-Seine :

- Philippe BOUYSSOU

(35 voix pour, 6 voix contre : LECLERCQ Régis, APPOLAIRE Annie-Paule, BOUILLAUD Sébastien, ANDRIA Marie, AUBRY Valentin, LE FRANC Annie et 4 abstentions : RIVIERE Hervé, BERNARD Sandrine, POURRIOT Thérèse, VALLAT SIRIYOTHA Alexandre)

G2c/ DESIGNE comme personnalité qualifiée, membre du Conseil d'administration de l'Etablissement Public Social et Médico-Social Intercommunal créé à l'initiative des collectivités d'Ivry-sur-Seine et de Vitry-sur-Seine, en remplacement de Madame Annie Canacos :

- Jean-Marie BEZIAT

(35 voix pour et 6 voix contre : LECLERCQ Régis, APPOLAIRE Annie-Paule, BOUILLAUD Sébastien, ANDRIA Marie, AUBRY Valentin, LE FRANC Annie et 4 abstentions : RIVIERE Hervé, BERNARD Sandrine, POURRIOT Thérèse, VALLAT SIRIYOTHA Alexandre)

H/ Affaire reportée au Conseil municipal du 22 mai 2014.

I1/ ABROGE la délibération du Conseil municipal du 10 avril 2014 relative à la désignation des délégués représentant la Commune au comité syndical du syndicat mixte ouvert « Paris Métropole » et DESIGNE les élus suivants :

Titulaire :

- Romain MARCHAND

Suppléant :

- Philippe BOUYSSOU

(35 voix pour et 10 abstentions : BERNARD Sandrine, POURRIOT Thérèse, VALLAT SIRIYOTHA Alexandre, LECLERCQ Régis, APPOLAIRE Annie-Paule, BOUILLAUD Sébastien, ANDRIA Marie, AUBRY Valentin, LE FRANC Annie, RIVIERE Hervé)

I2/ PREND acte de la désignation comme suit des représentants de la Commune à l'assemblée générale de l'association Seine-Amont développement (ASAD) :

Titulaires :

- Pierre GOSNAT
- Romain MARCHAND
- Stéphane PRAT

Suppléants :

- Philippe BOUYSSOU
- Pierre MARTINEZ
- Sabrina SEBAIHI

(affaire non sujette à un vote)

J/ CREE une commission communale pour l'accessibilité aux personnes handicapées, INDIQUE qu'elle sera composée des représentants de la Commune, d'associations d'usagers et d'associations représentant les personnes handicapées, désignés par un arrêté du Maire, PRECISE que ladite commission établira un rapport annuel sur l'état d'accessibilité de la ville, faisant toutes propositions utiles de nature à améliorer la mise en accessibilité de l'existant, lequel sera présenté au Conseil Municipal, transmis au représentant de l'Etat dans le Département, au Président du Conseil Général, au conseil départemental consultatif des personnes handicapées ainsi qu'à tous les responsables de bâtiments concernés par le présent rapport.

(unanimité)

1/ APPROUVE la convention à passer avec le Département du Val-de-Marne relative à l'organisation du Festival de l'Oh !, les 28 et 29 juin 2014.

(unanimité)

2/ APPROUVE le versement de la participation de la Commune à la Mission Locale Intercommunale du GIP Ivry-Vitry d'un montant de 215 000 €, pour l'année 2014, APPROUVE le versement de la participation de la Commune au PLIE du GIP Ivry-Vitry d'un montant de 77 626 €, pour l'année 2014, APPROUVE le versement de la participation de la Commune à la Cellule Clauses Insertion du GIP Ivry-Vitry d'un montant de 14 000 €, pour l'année 2014 et APPROUVE le versement de la participation de la Commune au GIP Ivry-Vitry de 64 369 € au titre d'une provision comptable contentieuse.

(unanimité)

3A/ APPROUVE la prise en charge des frais inhérents au séjour musical à Brandebourg en Allemagne (Ville jumelée avec Ivry) avec les élèves du conservatoire municipal de musique et de danse du 30 avril au 4 mai 2014 (billets d'avion, programme culturel, cadeaux protocolaires, imprévus) pour un montant prévisionnel de 4 000 € et SOLLICITE des subventions auprès de l'Office Franco-Allemand de la Jeunesse (OFAJ) et du Conseil général du Val-de-Marne et de tout autre financeur potentiel dans le cadre de l'organisation de ce séjour.

(44 voix pour et 1 abstention : RIVIERE Hervé)

3B/ FIXE à 30 € le montant de la participation financière demandée aux familles pour chaque élève du conservatoire participant au séjour musical précité.

(44 voix pour et 1 abstention : RIVIERE Hervé)

4/ PREND ACTE du retrait des communes du Chesnay et de Vélizy-Villacoublay en tant que membres directs du SYCTOM et ACCEPTE l'adhésion au SYCTOM des communautés d'agglomération de Versailles Grand Parc pour les communes de Versailles et du Chesnay et de Grand Paris Seine Ouest pour la commune de Vélizy-Villacoublay.

(44 voix pour et 1 abstention : RIVIERE Hervé)

/ PREND ACTE des décisions et informations relatives aux actes de gestion pris par le Maire dans le cadre de la délégation de pouvoirs du Conseil municipal (article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales) au titre de la période allant du 1^{er} janvier au 31 mars 2014.

LA SEANCE A ETE LEVEE A 23H00

LA SECRETAIRE

LE MAIRE

S. PETER

P. GOSNAT